

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (16) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.COLIN, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAIANE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET,

POUVOIRS (3) :

Mme LAVRARD donne pouvoir à M.ABELIN
M.MEUNIER donne pouvoir à M.PREHER
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (6) :

M.SULLI, M.PICHON, Mme BOURAT, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.MELQUIOND

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour du tableau des effectifs

1) *En raison du départ en retraite de l'adjointe au responsable du service Achats publics au 1er octobre 2018 et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de Rédacteur principal de 1ère classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

2) *En raison de l'ouverture fin 2018 de la Médiathèque de Lencloître, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière culturelle sur les grades du cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet.*

3) *En raison de la mutation d'une gestionnaire paie/carrières de la Direction des Ressources Humaines, et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière administrative sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet. Si nécessaire, le poste créé précédemment sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

4) *En raison du développement des missions du service Commun Numérique et de la confirmation du besoin d'un poste de chargé de l'exploitation des équipements numériques connectés, il est demandé de créer un poste sur le grade d'adjoint technique à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de Technicien sera supprimé, après avis du comité technique.*

5) *En raison de la mobilité d'un conseiller de prévention de la Direction des Ressources Humaines et afin d'assurer la continuité de service, il est demandé de créer un poste d'Educateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, à temps complet. Le poste créé précédemment sur le grade de Technicien principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

6) *En raison du non renouvellement du contrat d'un intervenant en milieu scolaire, il est demandé de créer un poste de catégorie B de la filière culturelle sur les grades du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique à temps non complet, afin d'assurer la continuité du service. Le poste créé précédemment sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe sera supprimé, après avis du comité technique.*

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 mai 2018

n°1

page 2/2

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°5 du bureau du 23 avril 2018 portant modification et mise à jour des effectifs,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

- 1) 1 poste sur le grade d'attaché territorial, à temps complet,
- 2) 1 poste sur les grades d'assistant ou d'assistant principal de 2ème classe ou d'assistant principal de 1ère classe de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps complet,
- 3) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet,
- 4) 1 poste sur le grade d'adjoint technique, à temps complet.
- 5) 1 poste sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe, à temps complet.
- 6) 1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps non complet,

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2018.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/05/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER